

MÉMOIRE AU SUJET DU PROJET DE LOI C-10

De : Shannon Moroney (citoyenne et auteure)

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Merci d'ajouter les renseignements suivants à vos débats concernant le projet de loi C-10. Je suis à la fois une victime du crime et un membre de la famille d'un délinquant; c'est pourquoi je pense posséder des renseignements et un point de vue qu'il serait bon de vous communiquer.

Lorsque j'ai fêté l'anniversaire de mon mariage en novembre 2005, après avoir été mariée un mois, ma vie a été complètement bouleversée par l'arrivée d'un policier à ma porte qui m'a dit que mon mari était en détention, il était accusé d'avoir brutalement agressé sexuellement deux femmes dans notre ville de Peterborough et de les avoir enlevées. Il avait lui-même appelé le 9-1-1 et confessé tous ses crimes; il avait également déclaré avoir commis des actes de voyeurisme (enregistrements vidéo clandestins) à mon égard et à celui de nombreuses autres personnes dans notre maison au cours des trois mois précédents. Je suis devenue la victime d'une infraction, mais aussi la victime des douloureuses conséquences indirectes et à long terme des infractions commises par mon mari. Bref, la presse a envahi ma vie privée; j'ai été considérée comme étant coupable par association par mon employeur qui m'a congédiée de mon poste qui était celui de conseillère en orientation scolaire respectée. J'ai dû demander des prestations d'assurance-emploi pour subvenir à mes besoins et j'ai porté le deuil comme une jeune veuve lorsque les policiers ont déclaré que mon mari pourrait faire l'objet d'une désignation de délinquant dangereux. Il avait commis un meurtre au deuxième degré 18 ans auparavant, (il était adolescent à l'époque) – des professionnels du SCC m'avaient déclaré qu'il avait été un détenu modèle, qu'il était réadapté et qu'il n'y avait aucun risque qu'il récidive. Il avait purgé sa peine et avait vécu paisiblement en sécurité dans la collectivité pendant sept ans. Il avait travaillé à temps plein comme responsable d'une soupe populaire pendant cinq ans avant de reprendre ses études et d'obtenir un diplôme en beaux-arts au Collège Fleming avec d'excellentes notes. On lui avait donné une deuxième chance; il en avait tiré le meilleur parti possible et j'ai fait partie de cette deuxième chance comme de nombreuses autres personnes l'ont fait. Lorsqu'il a récidivé, tout le monde a été bouleversé et atterré.

Je me suis adressée au SCC pour obtenir du soutien, mais je n'en ai reçu aucun – ce service voulait surtout éviter d'attirer l'attention de la population sur son erreur. Cette attention s'est alors tournée vers moi, parce que j'étais la seule qui restait dans la collectivité. J'ai dû répondre de lui, porter l'horrible fardeau du stigmatisé et des jugements, et vivre la fin de nombreuses relations que j'avais nouées et de la vie que j'avais connue dans cette collectivité. Mon mari a été placé en isolement où il est resté neuf mois en attendant son transfert dans un établissement fédéral.

Je me suis adressée aux Victimes Services pour obtenir de l'aide et on m'a refusé ces services et déclaré brutalement qu'il fallait que je donne ce temps à d'autres. J'ai demandé aux responsables s'ils pouvaient faire quoi que ce soit pour aider les femmes agressées, mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas besoin d'entendre le point de vue du délinquant. Entre-temps, j'ai aidé la police

dans son enquête en regardant les vidéos voyeurismes, en identifiant toutes leurs victimes et en nettoyant la scène du crime dans ma propre maison. Au moment de la comparution de mon mari, le juge m'a demandé de lui trouver un avocat criminaliste; j'ai donc travaillé pour obtenir ces services et cherché en même temps un avocat pour dissoudre mon mariage. Mon employeur ne m'a pas permis de reprendre mon poste, ni même de pénétrer dans l'enceinte de l'école sans autorisation, en me disant que « je représentais quelque chose de terrible » et j'ai été placée en congé non payé sans avantages sociaux. J'ai connu un stress et des tensions énormes et le fait d'être exposée à une violence aussi grave a amené un médecin à diagnostiquer chez moi un trouble de stress post-traumatique (TSPT). J'ai essayé de communiquer avec le Bureau du procureur général pour obtenir de l'aide, mais on m'a dit qu'on ne pouvait rien faire pour moi parce que je n'avais pas été agressée physiquement. Le bureau local des procureurs de la Couronne ne m'a jamais contactée pendant les deux ans et demi qu'a duré le processus juridique (au cours de la première année, aucun procureur de la Couronne n'a même été affecté à ce dossier) même si je figurais sur la liste officielle des victimes.

J'ai essayé de survivre aux conséquences douloureuses des crimes commis par mon mari et j'ai appris que les prisons et les pénitenciers réussissent très bien à éviter que les délinquants causent un préjudice au public – au moins pendant qu'ils sont incarcérés (à des frais considérables pour la population) – mais les prisons empêchent également ces mêmes délinquants de faire face à ce qu'ils ont fait, de rendre véritablement des comptes aux victimes et à la société, de travailler pour réparer ce qu'ils ont fait et de vouloir vraiment réintégrer la société. J'ai décidé d'aller voir mon mari en prison parce que je pensais avoir le droit d'obtenir des réponses à mes questions et des explications au sujet des raisons pour lesquelles il avait fait ce qu'il avait fait. Il avait parfois les réponses et parfois, n'en avait pas. Il avait lui aussi besoin de comprendre les conséquences de ses actes et si je n'avais pas été là pour le lui dire, il n'aurait pas pu comprendre qu'il avait non seulement souffert, mais fait souffrir d'autres personnes.

Après un an et demi en détention, un examen psychiatrique de six semaines a diagnostiqué chez lui deux maladies nébuleuses : 1) sadisme sexuel et 2) « autre trouble de la personnalité ». Il a signé des documents dans lesquels il demandait à son avocat de ne pas contester la déclaration de délinquant dangereux de façon à éviter aux victimes d'avoir à assister à un long procès et pour montrer l'étendue de son remord et le fait qu'il assumait sa responsabilité de sorte que ma famille et moi l'avons appuyé dans cette démarche. Cela n'avait jamais été fait de cette façon au Canada. Aujourd'hui (cela fait maintenant plus de six ans et demi), il n'a toujours pas subi d'autres examens ou traitements d'aucune sorte. Aucune des victimes de ses crimes n'obtiendra les réponses qu'elles méritent et qui pourraient les aider à surmonter leur traumatisme, et lui non plus. Il va en fait pourrir en prison pour le reste de sa vie probablement et nous et les autres membres de la société allons payer pour qu'il reste là, en ne faisant rien d'utile. C'est à nous les victimes d'assumer nos pertes – tant financières qu'affectives. Avec des poursuites civiles, nous

pourrions récupérer une partie de nos pertes, mais seulement si les victimes disposaient de ressources personnelles suffisantes pour retenir les services d'un avocat et en vivre pendant toute la durée du procès. Le fait de gagner une poursuite civile contre un détenu débouche rarement sur le paiement de quoi que ce soit. Avec un salaire de 2 à 8 \$ par jour, les détenus et les prisonniers n'ont même pas les moyens de payer leurs propres appels téléphoniques, encore moins verser une réparation ou d'assumer d'autres coûts essentiels comme la pension alimentaire de leurs enfants.

J'ai commencé en 2008 à parler publiquement de mon expérience, ce qui m'a amenée à travailler avec des milliers de personnes qui sont touchées par le crime, au Canada aussi bien qu'à l'étranger. Depuis la publication de mes mémoires – Through the Glass (Doubleday Canada) il y a trois mois seulement, des centaines de victimes canadiennes du crime et des professionnels des milieux juridiques ou sociaux m'ont dit qu'ils reconnaissaient que c'était un gaspillage de nos ressources nationales que de se contenter d'incarcérer davantage de personnes pour des périodes plus longues alors qu'il n'existe pas une seule étude qui permette d'affirmer que la prison a un effet dissuasif sur les délinquants. C'est une véritable insulte que de demander aux contribuables, en particulier ceux dans ma situation et les autres victimes, de payer pour avoir des pénitenciers plus vastes et des peines d'emprisonnement plus longues alors que nous essayons pratiquement sans aucune aide extérieure d'assumer nos propres pertes. C'est encore une autre injustice que notre premier ministre présente un projet de loi qui va marquer un recul pour la justice pénale au Canada alors que les taux de criminalité sont les plus faibles que nous ayons connus depuis plus de 20 ans. Il n'a été tenu aucun compte des avertissements que lui a donnés le gouverneur du Texas – un État où les peines minimales obligatoires ont entraîné une augmentation considérable des taux de criminalité et de la population carcérale au cours des 10 dernières années.

La plupart des victimes disent avoir besoin d'obtenir des réponses à leurs questions, mais la durée des poursuites juridiques, le règlement de la prison, les plaidoyers de non-culpabilité et l'absence de soutien approprié (comme ceux qu'offre la justice réparatrice) posent de graves obstacles à la satisfaction de ce besoin. Nous voulons tous vivre en sécurité, mais enfermer des gens dans des endroits où ils vont subir des influences antisociales pernicieuses comme celles des gangs, des drogues, de l'extorsion (une pratique courante dans nos prisons) pour ensuite les relâcher sans qu'ils aient véritablement été traités n'est pas la chose à faire. Nous sommes au Canada : nos prisons devraient être les meilleurs centres de réadaptation et de responsabilisation au monde : les services aux victimes et les services de soutien communautaire devraient avoir les moyens d'offrir des programmes qui peuvent vraiment aider ceux qui ont été touchés par un crime sans toujours craindre de voir leur budget supprimé ou réduit. Les services de prévention qui s'attaquent aux causes du crime comme les centres de la jeunesse, les agences de santé mentale, les initiatives de lutte contre la pauvreté, les écoles et les programmes éducatifs de

rechange, ainsi que les organismes de la justice réparatrice méritent le respect, l'attention et l'appui du gouvernement.

Et pourtant, le gouvernement actuel du Canada envoie à toutes les victimes un message clair avec le projet de loi C-10 : la rétribution est la solution. Le fait de savoir que le délinquant sera enfermé pendant un certain temps devrait satisfaire les victimes et leur permettre de guérir. Le droit de participer aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles pour influencer la durée de l'incarcération ou d'être informé lorsqu'un détenu change d'établissement ou se rend à un rendez-vous chez le dentiste est une solution intéressante pour certaines victimes, mais d'autres estiment que ce genre de renseignements stéréotypés les oblige à suivre ce que fait le délinquant. Un appel téléphonique qui leur rappelle les crimes qu'elles ont vécus ou le délinquant ou encore qui leur fait craindre d'être de nouveau prises pour cible peut vraiment gâcher une « belle journée ». L'approche axée sur la rétribution ou l'intimidation peut amener les victimes à adopter une attitude vindicative avec la personne qui les a fait souffrir, et qui leur a retiré toute possibilité de vivre et de s'épanouir – en les étiquetant comme victimes à vie.

Aux termes de la *Loi sur la responsabilisation des délinquants*, je demande ce qui suit :

- Un financement amélioré et durable pour les programmes de justice réparatrice qui amènent les victimes à entamer un véritable dialogue avec les délinquants et incitent ces derniers à réparer le mal qu'ils ont fait et à renforcer l'empathie. Il a été démontré que ces programmes réduisent la récurrence de près de 80 p. 100 alors que les peines minimales obligatoires n'entraînent aucune diminution des taux de criminalité.
- La réaffectation des ressources consacrées à la construction de nouvelles prisons à l'élaboration de programmes de santé mentale, d'éducation et de travail à l'intérieur des prisons qui existent déjà. Ces programmes devraient également soutenir des victimes du crime souvent oubliées, comme les enfants des détenus.
- La réaffectation des ressources vers le développement des services aux victimes.
- Investir dans l'éducation et les soins de santé mentale pour prévenir le crime.
- La réembauche de psychiatres et de leur personnel de soutien par les autorités carcérales.
- Le rétablissement des programmes de réinsertion sociale dans les prisons et les pénitenciers – offerts non seulement par des bénévoles communautaires, mais par des professionnels rémunérés.

- Le traitement des jeunes délinquants selon une approche adaptée à leur âge (non en tant qu'adultes) et à qui l'on évite une vie criminelle en les incitant à s'instruire, en leur imposant des peines communautaires, en leur offrant des programmes axés sur l'empathie et l'établissement de liens avec une société qui se soucie d'eux, qui ont pour but de les aider à guérir des mauvais traitements subis et qui leur offrent des possibilités de gagner leur vie en bons citoyens.

Il ne faudrait jamais penser que l'élaboration de pratiques, politiques et projets de loi sur le crime qui favorisent la réintégration des délinquants revient à approuver les infractions qu'ils ont commises. Ce que je veux – et que tant de Canadiens veulent également – est que l'on s'attaque aux causes fondamentales du crime, qu'on responsabilise les délinquants autrement qu'en aggravant les peines, en les invitant à changer de façon de vivre et à s'amender, et qu'on accélère la diminution d'un taux de criminalité déjà faible et celle du nombre des victimes, qu'on devienne des chefs de file mondiaux dans le traitement des maladies mentales (au lieu d'essayer de guérir ces maladies mentales en punissant les gens qui en souffrent), qu'on prenne soin des personnes qui travaillent ou se rendent dans les prisons et les pénitenciers et qu'on défavorise une économie prospère en investissant dans des programmes sociaux qui donnent à tous les Canadiens la possibilité de travailler et de gagner leur vie.

Je vous remercie de prendre en compte mes demandes.

Veillez recevoir mes sincères salutations.

Shannon Moroney, B.A., B.Ed., M.A.